

Auxiliaire de vie sociale – DEAVS lot 068

Objectifs	Professionnaliser et rendre polyvalent de futurs salariés de l'aide à domicile par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale
Contact responsables pédagogiques	Sophie CHARLES-LAVAUZELLE - 05 56 77 34 13 – s.lavauzelle @mps-aquitaine.org Elisabeth GRANGE - 05 56 77 81 50 - e.grange@mps-aquitaine.org
Modalités et horaires de formation	Alternance entre la formation théorique en centre et la formation pratique en site qualifiant. Parcours moyen de formation de 1064 heures réparti en : <ul style="list-style-type: none"> - 504 heures en centre - 560 heures en entreprise Individualisation des parcours en fonction des allègements et dispenses prévues à l'annexe 4 de l'arrêté du 4 juin 2007 relatif au DEAVS Rythme hebdomadaire de 35 h en centre et en entreprise. Horaires de la formation compris entre 8h 30-12h30 et 13h30 -17h30.
Lieu	MPS Aquitaine - Centre administratif- Place du 14 juillet – - 40161 PARENTIS-EN-BORN
Sessions	Session groupée du 17 octobre 2011 au 08 juin 2012 Capacité d'accueil : 12 stagiaires simultanément
Public et conditions d'accès à la formation	Public : Toute personne, mobile, connaissant les contraintes du secteur et engagée sur un projet de travail en aide à domicile et non en structure type maison de retraite. Aire de recrutement : Bordeaux Arcachonnais Conditions d'accès : Avoir satisfait aux épreuves d'admission telles que fixées par l'article 2 de l'arrêté du 4 juin 2007. Les personnes titulaires d'un diplôme prévu à l'annexe 4 de l'arrêté du 4 juin 2007 seront dispensées de l'épreuve écrite. Toute entrée en formation devra faire l'objet d'une prescription.
Recrutement	Démarche de sélection des candidatures : <ul style="list-style-type: none"> - Retrait et dépôt d'un dossier de candidature pour examen de la recevabilité. - Epreuve d'admissibilité (personnes non dispensées) et épreuve orale d'admission. Commission d'admission, publication d'une liste d'admis et d'une liste complémentaire.
Pré requis	Etre motivé pour cette profession. Connaître les contraintes du secteur de l'aide à domicile. Avoir des facilités pour communiquer et des dispositions pour les relations humaines. Ne pas présenter de difficultés physiques ou psychologiques contraignantes dans la relation d'aide. Etre mobile. Maîtriser les savoirs de base en Français oral et écrit et en Calcul. Avoir validé le projet par au moins 3 semaines d'expérience (professionnelle ou stage) auprès de personnes handicapées ou nécessitant une aide au développement ou au maintien de l'autonomie. Connaître le contexte d'intervention et les publics pris en charge par l'auxiliaire de vie sociale. Etre en capacité de suivre une formation longue.
Modalités d'évaluation et de validation intermédiaire et finale	Positionnement en début d'action Evaluation en cours de formation théorique et pratique Certification des 6 domaines de compétences (DC) par différents types de validation : évaluation de rapport de stage, épreuve orale, contrôle continu, épreuves écrites et de soutenance d'un dossier de pratique professionnelle. Validation par le jury final de la DRJSCS
Contenus	Accueil, suivi et accompagnement par le référent de l'action. Les 6 domaines de formation (DF) : DF1 - Connaissance de la personne DF2 - Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne DF3 - Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle DF4 - Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne DF5 - Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé DF6 - Communication professionnelle et vie institutionnelle Formations pratiques en site qualifiant relatives aux domaines de formation DF2, DF5 et DF6